

LA PRÉSENCE D'UN BRIGADIER EST RASSURANTE



Le brigadier scolaire aide les enfants à traverser la rue aux endroits plus susceptibles d'être achalandés et dangereux.

Le Code de la sécurité routière oblige les conducteurs à obéir à ses ordres. Vous devez donc :

- Immobiliser votre véhicule avant la ligne d'arrêt lorsqu'il lève son panneau d'arrêt;
- Avancer seulement lorsqu'il baisse son panneau d'arrêt et que les enfants et le brigadier sont rendus sur le trottoir;
- Respecter les limites de vitesse.

ATTENTION! Ne pas obéir aux ordres et aux signaux du brigadier scolaire est une infraction qui entraîne une amende de 100 à 200 \$ et 3 points d'inaptitude.

**LA SÉCURITÉ DES ENFANTS,
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!**